



Ensemble vers la réussite

Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

PRÉSENTATION DU BUDGET

2016-2017

CONSEIL DES COMMISSAIRES

29 juin 2016

PRÉSENTATION DU BUDGET 2016-2017

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les commissaires,

Bien que le projet de règles budgétaires 2016-2017 des commissions scolaires prévoit le financement des facteurs de croissance reliés aux indexations salariales prévues aux nouvelles conventions collectives, aucune indexation n'est prévue pour les autres coûts de fonctionnement non salariaux.

Il n'y a pas de compressions majeures effectuées dans les budgets des commissions scolaires pour l'année 2016-2017.

Notre budget de fonctionnement prévoit des revenus et des dépenses en équilibre pour un montant total de 171 millions de dollars pour l'année scolaire 2016-2017, le tout en conformité avec les règles prescrites par le MEES, soit une augmentation de 8 millions par rapport à l'an dernier.

Notre budget s'appuie sur le projet de règles budgétaires du MEES et intègre les orientations adoptées par le Conseil des commissaires, lesquelles sont intégrées dans le cadre budgétaire, disponible sur notre site Internet.

Comme vous le savez, notre Commission scolaire est en croissance depuis déjà plusieurs années. Cette année encore, suite au travail acharné des différents acteurs de notre organisation, nous procéderons à l'ouverture de plusieurs classes suite à l'agrandissement de trois (3) écoles et nous débutons la construction d'une nouvelle école. Un total de 5 nouvelles écoles et de 5 agrandissements en 6 ans.

À chacune de ces constructions, nous devons composer avec les besoins de prospection de nouveaux terrains pour les y installer, ce qui n'est pas chose facile dans un contexte où nous nous retrouvons dans l'obligation de monnayer ces acquisitions qui ne sont pas financées par le MEES. Ces opérations ont un impact direct négatif sur l'utilisation des surplus de la Commission scolaire par un gel de ceux-ci.

De grands défis et de grands chantiers nous attendent donc encore dans les années à venir.

Au niveau du compte de taxe scolaire, la facturation des taxes scolaires pour l'année financière 2016-2017 sera datée du 1^{er} août 2016.

Notre taux de taxation sera de 0,247 \$ du 100 \$ d'évaluation soit une réduction d'environ 0,5 sou du 100 \$ d'évaluation par rapport à l'an dernier. Nous pouvons estimer à 13,17 \$ la réduction de taxe prévue pour une résidence située sur notre territoire dont l'évaluation municipale est de 250 000 \$ (évaluation stable entre 2015-2016 et 2016-2017).

Voici maintenant les grandes lignes du budget 2016-2017 de la CSPO.

Les prévisions de revenus se présentent comme suit :

	Montant	%
Allocations du ministère	116 704 812 \$	68 %
Taxe scolaire et tenants lieu de taxe	39 339 854 \$	23 %
Revenus des établissements	12 843 957 \$	8 %
Autres sources	2 128 851 \$	1 %
Total des revenus	171 017 474 \$	

Les dépenses prévues pour chacun des secteurs d'activité elles sont les suivantes :

	Montant	%
Dépenses du secteur préscolaire-primaire-secondaire	125 425 867 \$	73 %
Dépenses du secteur des adultes et de la formation professionnelle	16 146 721 \$	10 %
Dépenses des services	9 140 822 \$	5 %
Dépenses du transport scolaire	8 336 592 \$	5 %
Dépenses d'investissement et service de la dette	11 884 979 \$	7 %
Total des dépenses	171 017 474 \$	

En conclusion, l'exercice de planification budgétaire, réalisée de façon rigoureuse fait état de la situation financière prévue pour l'année scolaire à venir.

Fort de l'appui du Comité de vérification, je vous recommande l'adoption du budget 2016-2017 tel que soumis.